



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

Monsieur le Préfet de Région
Préfecture de la Région Occitanie
Place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE cedex 9

SETE, le 20 novembre 2025

REF : MG/SR/HF/JM/228

OBJET : CONTRIBUTION DE LA CLE DU SAGE DE THAU A LA CONCERTATION PREALABLE A LA REVISION DES ZONES VULNERABLE AUX NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE – DEMANDE DE RETRAIT DE LA ZONE VULNERABLE DU PALLAS

P.J : CONTRIBUTION_ZV_CLE_SAGE_THAU_34_NOTE TECHNIQUE

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la révision des zones vulnérables aux pollutions agricoles par les nitrates, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril a été sollicitée pour contribuer en amont de la consultation institutionnelle. Nous vous remercions de cette démarche. Le bureau de la CLE s'est réuni le 18 novembre 2025 afin d'examiner les éléments transmis lors de la réunion du 1er octobre dernier, relatifs au maintien en zone vulnérable du bassin versant du Pallas sur les communes de Mèze, Villeveyrac et Loupian.

Ce classement repose sur les résultats de la 8^e campagne de surveillance « nitrates », comprenant 13 relevés effectués entre le 4 octobre 2022 et le 3 mai 2023. Pour rappel, lors des deux précédentes révisions, la CLE, le SMBT et Sète Agglopôle Méditerranée avaient déjà signalé à vos services, données de suivi à l'appui, qu'il existait une forte probabilité que la pollution mesurée soit principalement liée aux rejets de la station d'épuration de Villeveyrac, alors sous-dimensionnée, et non à une origine agricole. Malgré ces éléments circonstanciés, le classement en zone vulnérable avait été maintenu.

Depuis, Sète Agglopôle Méditerranée a engagé 2,87 millions d'euros dans la réhabilitation de cette station, avec un financement d'environ 30 % par l'Agence de l'Eau. Sa capacité de traitement a été augmentée pour répondre à la croissance démographique et ses performances renforcées grâce à l'installation de traitements spécifiques de l'azote et du phosphore, destinés à préserver les milieux aquatiques. Un bassin d'orage de 800 m³ a également été créé pour stocker les eaux pluviales lors d'épisodes intenses et éviter les déversements dans le cours

d'eau. Cette opération, inscrite au PAOT 2022-2027, est désormais achevée, la mise en service de la nouvelle station datant de février 2023.

Il en résulte que la 8^e campagne de surveillance sur le point Pallas à Loupian 2 ne peut être représentative de la situation postérieure à cette mise en service. C'est pourquoi la CLE, avec l'appui du SMBT et en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, s'est appuyée sur les données disponibles sur la plateforme NAÏDES couvrant les deux années hydrologiques suivantes (2023-2024 et 2024-2025). Ces données montrent clairement que les percentiles 90 se situent bien en deçà du seuil réglementaire de 18 mg/l, avec une valeur de 9,8 mg/l. L'analyse et la représentation graphique attestent d'une rupture nette des concentrations en nitrates depuis la réhabilitation de la station.

Ces résultats confirment que les teneurs mesurées lors des campagnes antérieures, y compris la 8^e, étaient manifestement d'origine domestique.

En application stricte de l'arrêté du 5 mars 2015 et des articles R211-75 à R211-79 du Code de l'Environnement, la CLE sollicite donc le retrait du bassin versant du Pallas de la liste des zones vulnérables dans la version de la révision qui sera soumise à la consultation institutionnelle et au public.

Vous trouverez ci-jointe les éléments techniques justifiant cette demande.

Je vous remercie de l'attention portée à cet avis et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la CLE
du SAGE Thau-Ingril



Michel GARCIA